

Titre	Indicateurs : avancement
Description	Point d'avancement du projet, diffusé pour discussion au GVI
Éditeur	République française. Office national de l'eau et des milieux aquatiques.
Créateur	Janik MICHON - Direction de la connaissance et de l'information sur l'eau
Date	2010-05-19
Version	Version 2.0

Contexte

1. En application du SNDE, l'Onema, assisté du Groupe de valorisation de l'information (GVI), détermine un programme de valorisation des données, comprenant notamment un tableau de bord d'indicateurs compatibles avec les indicateurs internationaux (Eurostat, OCDE, ONU...), qui seront mis à jour régulièrement et qui alimenteront un système décisionnel (à construire).
2. L'Onema a mené une étude en 2009 permettant de faire un premier inventaire des indicateurs existant dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques. L'inventaire comprend la description d'environ 400 indicateurs et 30 tableaux de bord.
3. En parallèle, des réflexions sont menées pour définir une liste d'indicateurs restreinte, à destination du grand public.

Avancement

1^{er} chantier : mise en base de l'inventaire, organisation de sa validation et de sa diffusion

4. Les livrables de l'étude d'inventaire se présentent sous la forme d'un rapport (accessible sur : <http://www.reseau.eaufrance.fr/ressource/etude-recensement-analyse-critique-indicateurs-dans-domaine-eau-rapport-final>) et d'un fichier de type tableur contenant la description des indicateurs et tableaux de bord inventoriés. La validation de ces descriptions n'ayant été effectuée que partiellement dans le cadre de l'étude (faute de temps), elle reste à organiser.
5. Dans un premier temps, l'Onema doit mettre en base le tableur, de manière à consolider l'organisation des informations. Cette mise en base doit être accompagnée d'une interface permettant aux partenaires concernés de procéder de manière simple à une relecture et aux modifications éventuelles. Cette interface est à définir (même si les principes sont probablement semblables à une interface de type Disc'eau, outil servant à inventorier et gérer les dispositifs de collecte de données) et à mettre en œuvre en 2010.
6. Le processus et le calendrier de validation de cet inventaire v1 restent à définir, en concertation avec les partenaires (d'autant que les producteurs potentiels des indicateurs ne sont pas tous représentés au GVI).
7. Enfin, cet inventaire doit être mis à jour, enrichi et mis à disposition. Les modalités de mise en œuvre de ces actions sont à définir.

2^{ème} chantier : définition d'une liste d'indicateurs

8. Le projet a été présenté au comité permanent des usagers du SIE du CNE le 14 décembre 2009. Le comité a alors précisé les orientations à donner au projet :
 - esquisser le canevas, sur 2 thématiques (ex : état des milieux aquatiques, eau potable), des indicateurs qui pourraient constituer le tableau de bord thématique correspondant,
 - mêler, pour chaque thématique, des indicateurs s'intégrant dans un modèle Etat / Pressions / Réponses, et, pour chacun de ces items, mêler des indicateurs de portée plutôt « grand public », des indicateurs de portée

« technique et scientifique » et des indicateurs de « suivi de politiques publiques ».

Les canevas correspondant aux deux thématiques sont consultables sur : <http://www.reseau.eaufrance.fr/ressource/tableau-bord-grand-public-exemples-canevas-indicateurs>.

9. Lors du comité des usagers du SIE du CNE du 17 mars 2010, de nouvelles précisions ont été apportées :
 - lister les autres thématiques possibles, afin de fixer celles sur lesquelles produire prioritairement des canevas semblables aux deux déjà produits et analyser en détail l'existence des indicateurs disponibles et ceux restant à inventer (toutes les thématiques seront étudiées, mais il convient d'étaler les travaux dans le temps),
 - déterminer le ou les deux indicateurs essentiels illustrant chacune de ces thématiques en faisant appel à un groupe « test » d'utilisateurs.
10. D'après l'étude menée en 2009, d'autres thématiques - ou plutôt d'autres points d'entrée (plusieurs points d'entrée peuvent aborder la même thématique, mais l'angle de réflexion de départ n'est pas le même - par exemple, la « pollution des milieux » peut être considérée comme un point d'entrée à part entière, ou alors comme un élément de description du point d'entrée « milieux aquatiques ») - ont été identifiées, bien que se déclinant de manière différente selon le modèle EPR : certaines permettent de développer le modèle EPR en totalité (ex : état des milieux aquatiques, eau potable, ...), d'autres plus partiellement (ex : protection de la ressource).
11. Au vu des recommandations précédentes du CPU et des réflexions en cours par d'autres organismes (comme l'OCDE, l'AEE, etc.), les différents niveaux d'information pourraient se décliner comme suit :
 - une vingtaine de points d'entrée thématiques au maximum (cible finale) ;
 - chaque point d'entrée thématique bénéficierait d'une « fiche » complète d'indicateurs (cette fiche serait accessible sur le web) :
 - i. déclinant l'ensemble du canevas selon le modèle EPR (quand cela est possible), la partie Réponses précisant entre autres le différentiel entre la réalité et ce que fixe la réglementation,
 - ii. à destination des différents publics,
 - iii. mêlant des indicateurs environnementaux (concentration de polluants, bioindicateurs, ...), des indicateurs économiques (coûts, financements, ...) et des indicateurs « sociétaux » (participation du public, satisfaction, ...).
 - une sélection d'un ou deux indicateurs « grand public » principaux dans les points d'entrée thématiques permettrait d'établir le tableau de bord « grand public » (liste retrainte d'indicateurs) – le tableau de bord serait accessible sur le web et bénéficierait d'autres formes de publication (un dépliant, par exemple).
12. En résumé, les indicateurs pourraient être classés de la manière suivante :

	Thém. 1	Thém. 2	Thém. 3	Thém. 4	Thém. N
Public novice	Ind 1 ; Ind 2 ; Ind 3 ; Ind 4	Ind 1 ; Ind 2	Ind 1 ; Ind 2	(Ind 1) ; (Ind 2)	(Ind 1)
Expert technique	Ind 1 ; Ind 2 ; Ind 3 ;	Ind 1 ; Ind 2 ; Ind 3 ;	Ind 1 ; Ind 2 ; Ind 3 ;	Ind 1 ; Ind 2 ; Ind 3 ;	(Ind 1) ; (Ind 2)

	Ind 4 ; Ind 5 ; Ind 6 ; Ind 7	Ind 4 ; Ind 5	Ind 4 ; Ind 5 ; Ind 6 ; Ind 7	Ind 4	
Politiques publiques	Ind 1 ; Ind 2 ; Ind 3 ; Ind 4	Ind 1 ; Ind 2 ; Ind 3 ; Ind 4 ; Ind 5	(Ind 1) ; (Ind 2)	(Ind 1) ; (Ind 2)	Ind 1 ; Ind 2 ; Ind 3 ; Ind 4

Légende :



: Liste retrainte (tableau de bord « grand public »)



: Fiche thématique complète

Ind : Indicateur existant retenu dans la liste retrainte

(Ind) : Indicateur à inventer qui devrait rejoindre la liste retrainte

Ind : Indicateur existant complémentaire, explicitant l'indicateur de la liste retrainte

(Ind) : Indicateur à inventer complémentaire, qui expliciterait l'indicateur de la liste retrainte

13. Ces différents points d'entrée thématiques pourraient être les suivants (décrits ici brièvement à l'aide de « mots-clés » de manière à faciliter la lecture) :

- **1 - Prix de l'eau** : prix moyen (différence eau du robinet/eau en bouteille, urbain/rural, ...), qualité de l'eau du robinet, continuité du service, explicitation de la facture (qui paie quoi, aides FSL), fuites, existence de conseils pratiques pour les économies d'eau, redevances des AE, consultation des usagers, information des usagers, ... ;
- **2 - Eau potable** : potabilité de l'eau du robinet, qualité de l'eau potable vis-à-vis de certaines substances (conformité aux normes), fuites, consommation en fonction des usages, prix de l'eau potable, explicitation de la facture (qui paie quoi, financements, aides FSL), points de captage en eau potable (captages fermés pour non respect des normes, protection des captages), accessibilité partout et par tous, risques et impacts sanitaires, existence de conseils pratiques pour les économies d'eau, perception sociale de l'eau potable, ... ;
- **3 - Assainissement** : filières de traitement, coûts de l'assainissement (part public/privé), distinction assainissement collectif et non collectif, part de ce qui est traité/rejeté, rejets des stations de traitement dans les milieux (macropolluants, micropolluants), performance des services d'assainissement, conformité des stations, impacts sur les milieux, financements et gouvernance, ... ;
- **4 - Pluies** : abondance, qualité de l'eau de pluie, gestion du ruissellement (ouvrages, financements et gouvernance), pollutions des milieux et des réseaux, usages (récupération individuelle), alimentation des nappes souterraines, perception de l'abondance et de la rareté, ... ;
- **5 - Milieux aquatiques** : qualité des milieux (différentes catégories d'eau, état écologique, état chimique, état quantitatif), objectifs de bon état et raisons des dérogations, teneurs en substances prioritaires, bioindicateurs, origine des pollutions, prélèvements selon les différents usages, pressions hydromorphologiques, captures et réintroduction d'espèces, eutrophisation, actions de restauration ou de renaturation, solidarité amont/aval, lien entre qualité des milieux et risques sanitaires, perception sociale de la qualité des milieux, participation à la consultation

du public sur les SDAGE, ... ;

- **6 - Pollution** : ampleur des pollutions, différentes pollutions (pollutions ponctuelles, pollutions accidentelles, pollutions historiques, ...), différents polluants (polluants classiques, nitrates, pesticides, matières organiques, substances dangereuses, macropolluants, micropolluants, macrodéchets, pollutions thermiques), origine des pollutions (agricole, domestique, industrielle), eutrophisation, marées vertes, traitement des pollutions, protection des aires de captage de la ressource en eau potable, prévention sanitaire, police de l'eau, ... ;
- **7 - Sécheresse** : facteurs météorologiques, étiages, niveau des nappes souterraines, prélèvements selon les usages, gestion quantitative de l'eau (équilibre entre les usages, intérêt général/particulier, ouvrages), arrêtés sécheresse, police de l'eau, impacts sur les milieux aquatiques, impacts sanitaires, perception duale continuité du service d'eau potable/sécheresse des milieux, ... ;
- **8 - Crues et inondations** : facteurs météorologiques, distinction crue et inondation, débits et niveaux d'eau, crues historiques, vigilance crues, gestion des inondations (zones inondables, ouvrages, plans de prévention, plans d'alerte, coûts et gouvernance), zones inondées, déplacement de populations, impacts sanitaires, perception des phénomènes naturels prévisibles, ... ;
- **9 - Gestion quantitative de l'eau** : facteurs météorologiques, sécheresse, inondations, crues, niveau des nappes souterraines, bilan hydrique, débits d'objectifs, prélèvements selon les usages, efficacité des prélèvements, gestion (ouvrages, priorités en cas de sécheresse, coûts et gouvernance, SAGE), arrêtés sécheresse, gestion collective dans les SAGE), ... ;
- **10 - Entretien des milieux aquatiques** : actions de restauration et de renaturation, SAGE et acteurs locaux (financements et gouvernance), continuité écologique, lien entre non entretien et risques d'inondation, accessibilité au domaine public, perception d'une forme de qualité de vie (rivière en ville, aspect patrimonial et paysager des sites), ... ;
- **11 - Eau et aménagement durable du territoire** : grands ouvrages de gestion (barrages, digues, canaux), part des voies navigables dans les axes de transport, artificialisation de l'espace, zones protégées, assainissement des zones ouvertes à l'urbanisation, actions de restauration et de renaturation, SAGE et acteurs locaux (financements et gouvernance), continuité écologique, lien entre non entretien et risques d'inondation, accessibilité au domaine public, perception d'une forme de qualité de vie (rivière en ville, aspect patrimonial et paysager des sites), ... ;
- **12 - Eau et loisirs** : occupation du sol, évolutions démographiques, part des activités liées à l'eau, sports nautiques, baignade, voies navigables, pêche amateur, prélèvements selon ces usages, pollutions spécifiques, mise en sécurité (aménagement d'espaces spécifiques, Pavillon bleu), ... ;
- **13 - Eau et baignade** : espaces de baignade (littoral, plans d'eau, cours d'eau), qualité des eaux de baignade (conformité aux normes, Pavillon bleu, mise au norme des stations de traitement en milieu balnéaire), mise en sécurité des baigneurs (espaces aménagés, drapeaux d'alerte ≠ Pavillon bleu), impacts (pollutions spécifiques, zones protégées réellement épargnées), perception du bien collectif, ... ;
- **14 - Eau et santé** : pratiques thermales, qualité de l'eau (eau potable, eaux de baignade, eaux pluviales, zones conchylicoles), polluants particuliers (PCB, pesticides, substances émergentes) pollutions

particulières (marées vertes), impacts sanitaires des sécheresses et des inondations, financements et gouvernance, protection des aires de captage en eau potable, alertes sanitaires, information préventive, ... ;

- **15 - Eau et agriculture** : pratiques culturales, pratiques d'élevage, pêche, aquaculture, territoires cultivés (et particularités physiques), prélèvements (cours d'eau, nappes souterraines) et rendement réel (fuites sur réseau), ampleur de l'irrigation, intrants (engrais, pesticides), épandage, pollutions spécifiques (eutrophisation, marées vertes), financements et gouvernance, actions agro-environnementales, principe du pollueur-payeur, police de l'eau, agriculture intégrée, ... ;
- **16 - Eau et industrie** : prélèvements, production d'énergie hydraulique, énergie géothermique, sites pollués et ampleur des contaminations, différentes pollutions (pollutions accidentelles, pollutions historiques), polluants spécifiques (métaux lourds, PCB), degré de dangerosité des micropolluants, efforts réalisés par les industriels, perception des pollutions industrielles, ... ;
- **17 - Protection de la ressource et des milieux** : équilibre des différents usages, biodiversité (espèces faunistiques et floristiques), actions curatives et préventives, continuité écologique, préservation et restauration des zones humides, zones protégées (différences territoriales, poids de l'Histoire, priorités), police de l'eau, financements et gouvernance, actions associatives, ... ;
- **18 - Biodiversité aquatique** : répartition des espèces faunistiques et floristiques, part de la biodiversité aquatique dans l'ensemble de la biodiversité, espèces patrimoniales, état écologique, espèces invasives, pollution des milieux, surpêche, artificialisation des espaces, fragmentation, changement climatique, mesures agro-environnementales, biodiversité soutenue (part de l'artificiel dans la biodiversité aquatique), zones protégées, perception de la biodiversité, ... ;
- ...

14. Le CPU du SIE doit valider la liste des points d'entrée thématiques (ou en suggérer de nouveaux), et fixer ceux qui doivent être déclinés prioritairement sous forme de canevas d'indicateurs (printemps 2010). Cette liste et ces priorités seront ensuite actées par le CNE (été 2010).

15. Les canevas d'indicateurs seront ensuite réalisés, conformément au mandat du GVI. Ces canevas seront soumis à un groupe « test » d'utilisateurs, de manière à extraire les 10 ou 15 indicateurs qui intégreront la liste retenue.

Organisation

16. Pour ce qui concerne le premier chantier :

- l'Onema définit les spécifications fonctionnelles et techniques de l'outil de gestion et de diffusion de l'inventaire des indicateurs (printemps 2010), met en œuvre l'outil (été 2010) et intègre l'inventaire v1 mis en base ;
- l'Onema et ses partenaires organisent le processus de vérification, de mise à jour et de diffusion de l'inventaire ;
- l'Onema et ses partenaires effectuent une vérification de l'inventaire v1 (fin 2010), puis mettent à jour, selon une fréquence à définir, les informations recensées.

17. Pour ce qui concerne le deuxième chantier :

- l'Onema organise la consultation du CPU du SIE puis du CNE pour valider

la liste de points d'entrée thématiques (printemps – été 2010) ;

- l'Onema et les partenaires du GVI réalisent les canevas d'indicateurs complémentaires (été 2010) ;
- à partir des canevas réalisés, l'Onema organise la consultation d'un groupe « test » d'utilisateurs pour esquisser une première liste retrainte d'indicateurs (automne 2010) ;
- le GVI soumet au GCIB une première liste retrainte d'indicateurs, et l'Onema organise la consultation du CPU du SIE puis du CNE pour validation (fin 2010) ;
- le GVI organise la collecte et/ou la production progressive des indicateurs (ainsi que l'alimentation d'une « banque Indicateurs » correspondante), et la diffusion de ces indicateurs (2011).

En savoir plus

18. L'ensemble des informations relatives au projet Indicateurs sont accessibles sur : <http://www.reseau.eaufrance.fr/projet/indicateurs-sur-eau-milieus-aquatiques>